

Nouvelle Politique de transport scolaire

Le 18 avril 2012, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval (CSDL) a adopté la nouvelle Politique de transport scolaire après une vaste consultation auprès des établissements et de nos partenaires. Cette politique entrera en vigueur le 30 juin prochain et sera conséquemment mise en application dès la prochaine rentrée scolaire.

En lien avec le plan d'action de la CSDL relatif à la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général du Québec sur le transport scolaire, la nouvelle politique amène des modifications importantes dans nos pratiques liées au transport scolaire, notamment en ce qui concerne :

Distances de marche

Nous avons révisé les distances de marche entre l'école et le domicile. Nous avons ajouté 300 mètres pour les élèves du préscolaire et 400 mètres pour les élèves du primaire.

Ainsi, à compter de la prochaine année scolaire, les élèves domiciliés à plus de 800 mètres de l'école, pour le préscolaire, et à plus de 1,6 kilomètre, pour le primaire, auront droit au transport; les autres élèves seront donc marcheurs.

Il est important de souligner que la CSDL s'assurera d'établir des partenariats permettant la réalisation d'initiatives profitables tant pour la sécurité que pour les saines habitudes de vie des élèves, et ce, de concert avec Ville de Laval et divers organismes partenaires. Nous procéderons également à la révision des zones à risque en fonction des paramètres de la nouvelle politique.

Places disponibles

Les élèves marcheurs qui souhaiteraient bénéficier d'une place disponible dans un autobus pourront profiter de ce service selon les critères prévus à la politique et moyennant une contribution financière de 315 \$ par année.

Transport pour projets d'enrichissement pédagogique CSDL

Nous continuerons à offrir le transport scolaire pour les élèves qui choisiront de fréquenter une école ayant un projet d'enrichissement pédagogique approuvé par la CSDL à l'extérieur de leur école de quartier (aire de desserte), soit les programmes international et alternatif ainsi que le programme musical des écoles Des Cèdres, Marcel-Vaillancourt, Poly-Jeunesse, Curé-Antoine-Labelle et Mont-de-La Salle.

Toutefois, une contribution financière annuelle de 350 \$ par élève sera exigée pour ce service. Le montant maximal pour une famille sera de 650 \$.

Par ailleurs, en ce qui concerne les bassins de transport pour le programme musical au secondaire, le conseil des commissaires a accepté, pour l'année scolaire 2012-2013, d'offrir le service de transport aux élèves domiciliés hors des bassins moyennant le paiement de la contribution financière précitée.

Nous avons bien conscience que certaines de ces décisions pourraient avoir des répercussions dans votre famille et, à cet effet, des modalités encadrant la facturation de la contribution financière seront développées par la CSDL.



Programme musical

Lors de la séance du conseil des commissaires du 21 mars dernier, les commissaires ont adopté une résolution réaffirmant leur volonté de maintenir le programme musical. En vue de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre d'élèves à ce programme, de maintenir un coût raisonnable pour les parents et d'établir des partenariats innovateurs et durables en vue de la pérennité du programme musical, il a été convenu de créer deux comités, l'un pour les enjeux financiers et l'autre pour le volet pédagogique de ce dossier. Des parents des écoles concernées feront partie du comité financier.

L'ensemble des travaux de ces deux comités devront être complétés d'ici au 15 décembre 2012.



Le Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval

C'est le premier juillet prochain que le Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval verra officiellement le jour. Dans la foulée des travaux devant mener à une augmentation significative du taux de qualification et de diplomation des élèves lavallois, la Commission scolaire de Laval encourage le développement de projets pour mieux répondre aux besoins de qualification des élèves jeunes et jeunes adultes ayant accumulé des retards scolaires.

Le nouveau centre permettra à ces élèves d'obtenir une première qualification sanctionnée par un certificat émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Selon la formation suivie, l'élève pourra également accéder à certains programmes de formation professionnelle (DEP).

Seront admis dans ce centre novateur les élèves jeunes et jeunes adultes qui auront un réel désir d'apprendre un métier semi-spécialisé en participant à des activités d'apprentissage en laboratoires d'expérimentation professionnelle et en réalisant des stages sur le marché du travail.

L'approche entrepreneuriale, centrale dans la pédagogie du

nouveau centre, permettra également aux élèves d'initier des projets, de les réaliser et de les gérer, développant ainsi de nouvelles façons de se connaître et d'apprendre.

Le nouveau Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval se veut un lieu d'excellence et d'innovation. Mariant les ressources du secteur des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le nouveau centre est une réponse forte dans la lutte au décrochage scolaire à Laval. Il permet aussi d'offrir de nouvelles voies de formation à des élèves qui, s'ils connaissent certaines difficultés académiques, n'en sont pas moins capables de réussite. Des liens étroits avec les parents des élèves et avec les représentants du marché du travail viendront compléter le tableau.

Le Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval sera situé au 200, boulevard de la Concorde Est. Rencontres d'information pour les parents :

- Formation préparatoire au travail : 8 mai à 19 h.
- Formation à un métier semi-spécialisé : 16 mai à 19 h.

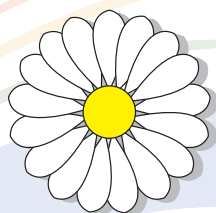
Pour plus d'informations : 450-662-7000 poste 4500

Formation professionnelle

Le conseil des commissaires a également adopté le 21 mars 2012, la Politique de valorisation et de promotion de la formation professionnelle.

La Commission scolaire de Laval qui compte 8 centres de formation professionnelle offrant plus de 50 programmes dans 14 secteurs d'activités économiques, souhaite faire connaître à ses élèves, leurs parents, son personnel, les employeurs de la région, ses partenaires et à la population, son offre de service en formation professionnelle.

Pour vous en convaincre, vous êtes invités à consulter le nouveau Guide d'admission en formation professionnelle et le Répertoire des programmes de formation professionnelle sur le site Internet au www.cslaval.qc.ca, ainsi que le tout nouveau site : macarrieressedessine.com.



Portes ouvertes au Centre de formation horticole de Laval :

le vendredi 11 mai 2012, de 13 heures à 17 heures

1051, croissant Pierre-Bédard,
Saint-Vincent-de-Paul H7E 1Y8
450 662.7000, poste 2299
www.cslaval.qc.ca/centrehorticole

**Prochaines séances
du conseil des
commissaires :**

- 16 mai 2012
- 20 juin 2012

Nouveaux bâtiments pour certaines écoles

En vue de la prochaine rentrée scolaire, il a été décidé, suite à des consultations des milieux concernés, d'ajouter des pavillons aux écoles suivantes :

L'immeuble **Ulric-Debien** situé au 430, place Jean-Coutu, Laval, fera partie de l'école Alfred-Pellan.

L'immeuble **Fleur-de-Vie B** situé au 8355, 51e avenue, Laval, fera partie de l'école Fleur-de-Vie.

L'école **Saint-Gilles** comprendra dorénavant l'immeuble situé au 145, rue Alexandre, Laval.

